



Délibération numéro	2024/86	
NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	21
Vote par procuration		03
Date convocation	12/06/2024	
Date de publication	25/06/2024	

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 18 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre
et le dix-huit juin,
à 19 heures,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de : Monsieur Denis TURREL, Maire.

Présents : MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Corinne GOUZY, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Elias TAYIAR, Jacques GAILLAGOT, Martine LAGARDE, Huguette DEDIEU, Franck QUIN, Stéphane LE BRUN, Laurence CANITROT, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Marcella VALLANIA. Emilie BLANIC, Bastien HO, Marion GÉLIS, Julien GLINKOWSKI.

Procurations : M. Didier GENTY donne procuration à Mme Marion GÉLIS, Mme Sophie RENARD donne procuration à M. Bastien HO, Mme Corinne MASSA donne procuration à M. Julien GLINKOWSKI.

Absents excusés : MM. Michel VIGNES, Didier GENTY, Sophie RENARD, Corinne MASSA, Cédric HAMMER.

Absents : MM. Bernard BARRAU, Pierre HELLÉ, Corinne PONS.

A été nommé secrétaire : M. Julien GLINKOWSKI

Objet : Tarifs Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) 2025

Monsieur Benarfa, adjoint aux finances, indique que les tarifs sont relevés chaque année par l'indice des prix à la consommation (+ 4.8 %) sauf délibération contraire.

Ainsi les tarifs applicables sont les suivants :

	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques (superficie inférieure ou égale à 50 m²)	17,11 €	17,93 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques (superficie supérieure à 50 m²)	34,22 €	35,86 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques (superficie inférieure ou égale à 50 m²)	51,33 €	53,79 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques (superficie supérieure à 50 m²)	102,65 €	107,58 €
Enseignes =< à 12 m²	17,11 €	17,93 €
Enseignes entre 12 et 50 m²	34,22 €	35,86 €
Enseignes > à 50 m²	68,43 €	71,71 €

Monsieur Benarfa rappelle également le maintien de l'exonération pour les enseignes si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 7m².

La commission des finances du 06/06/2024 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se déterminer sur l'augmentation des tarifs et de l'exonération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide le tableau des tarifs proposés ci-dessus.
- Valide le maintien de l'exonération pour les enseignes d'une superficie inférieure ou égale à 7 m².

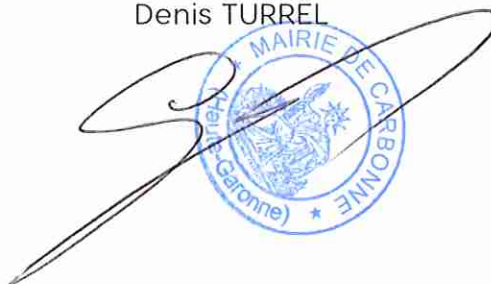
Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance
 Julien GLINKOWSKI



Le Maire,
 Denis TURREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.

